

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU
SERVICE PUBLIC DE TRANSPORT DE VEHICULES ENTRE
MARSEILLE ET L'ARCHIPEL DU FRIOUL

TITULAIRE : GROUPEMENT SOLIDAIRE TRANSRADES

Etabli en vertu des articles 31 à 33 du contrat de délégation

PREAMBULE

2015 est la seconde année civile complète d'exécution de la DSP depuis sa notification en novembre 2013.

L'année est marquée par 2 faits notables :

- Le premier lié au contrat, avec la passation d'un avenant au contrat de DSP afin de faire coïncider l'annexe 5 du contrat avec les années civiles et budgétaires.

Le contrat de DSP a débuté le 21 novembre 2013 pour 6 ans. Il en est résulté un décalage budgétaire entre le versement des subventions par MPM et leur imputation selon les règles de la comptabilité applicables aux entreprises (système de proratisation en produit constaté par avance pour le 1^{er} trimestre de chaque année)

De même ce décalage avait un impact certain dans le suivi du nombre de passage « gratuits » prévus à l'article 22 de la DSP.

En pratique il s'agit d'une modification de cette annexe 5 sans que le montant global de la DSP ne soit changé, et d'une modification de l'article 23 afin de recalculer le rythme de versement de la contribution financière forfaitaire.

- Le second lié à l'exploitation, avec un nécessaire arrêt du navire en octobre/novembre 2015 afin d'intervenir sur les inverseurs (cf infra)

PRESENTATION

Ce rapport reprend dans l'ordre les exigences mentionnées aux articles 31 à 33 du contrat de DSP.

Le programme de gros entretien (annexe 6 et article 20 du contrat) est géré par crédit d'un compte provision (157200) du montant figurant en annexe 6, et débité au fil de l'eau des dépenses réalisées.

S'agissant d'une seconde année complète d'exploitation, la comparaison A / A-1 est intégrée aux différents tableaux ce qui n'avait pu être fait en 2014.

1. EXIGENCE DE L'ARTICLE 31

1.1. COMPTE EXPLOITATION

En préambule à la présentation des comptes, nous faisons part d'une erreur de notre prestataire comptable relevée en préparant l'approbation des comptes du groupement par ses membres.

Le calcul de la ristourne n'a pas été fait conformément au contrat de DSP, tant pour les opérations de transport pour lesquels une ristourne de 3% est prévue que pour les opérations annexes où seul un des 2 comptes a été pris en compte.

Les résultats du compte d'exploitation ayant déjà été intégré dans les déclarations respectives des 2 entreprises membres du groupement, et dûment déclarés auprès des administrations compétentes, il n'est pas possible de revenir sur ce point.

La correction comptable sera apportée en 2016 mais les versements correspondants seront faits dès cette année (4.387,01€) selon les modalités que vous souhaitez.

Les comptes impactés sont les suivants

		Montant pris en compte	Montant corrigé
709800	RRR S/PROD.ACTIVIT.A	-327,00	-393,43
709600	RRR S/PREST.SERV.(FR	-589,15	-3.993,58

EXPLOITATION ECUM - ANNEE 2015			Rappel 2014
Produits activités			404 487,38
706002	TRANSPORT ECUM	133 119,47	98 191,66
706102	TRANSPORT ECUM REMISE		28 096,80
706802	CONTRIBUTION CUM (ecum)	279 082,22	275 779,67
708800	AUTRES PROD.ACTI.ANN 20%	2 045,71	5 800,00
708890	AUTRES PROD.ACTI.ANN EXO	3 200,00	
709800 (1)	RRR S/PROD.ACTIVIT.A	-327,00	-435,00
709600 (2)	RRR S/PREST.SERV.(FR	-589,15	-2 945,75
Produits divers			300,85
768000	AUTRES PROD.FINANCIE	1,87	
772000	PROD.DIV.COUP.S/EX.A	191,00	
758000	PRODUITS DIV.GESTION	107,98	
Charges			-327 760,69
exploitation			
606142	CARBURANT ECUM	-50 791,82	-52 140,58
621402	PERSONNEL DETACHE ECUM	-165 000,32	-178 884,02
604102	AFFRETEMENTS (ECUM)	-39 200,00	
615522	ENTRETIEN REPARATION ECUM	-949,00	-3 319,01
606300	FOURN.ENTRET.&PETIT	-60,00	
606302	PETIT OUTILLAGE ECUM	-2 353,41	-867,81
606802	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES ECUM	-2 052,30	
615602	MAINTENANCE ECUM	-854,04	
622602 (3)	HONORAIRES ECUM	0,00	-7 239,20
Charges fixes			
604202	ASTREINTES (ECUM)	-48 083,10	-41 302,15
613200 (4)	PLACE AU PORT	-15 582,60	-18 415,80
616000	PRIMES D'ASSURANCES	-10 837,73	-18 091,95
622600	HONORAIRES	-3 092,50	-2 917,50
impôts et taxes			
635110	CFE CVAE	-192,00	-337,00
Frais financier			
627500	SERVICES BANCAIRES	-1 703,37	-2 859,77
627510	COMM CB	-5,49	
Charges diverses			
626000	FRAIS POSTAUX & TELE	-182,72	-279,94
606400	FOURNIT.ADMINISTRATI	-21,26	-46,77
606402	FOURN ADM ECUM	-22,20	-22,32
624100	TRANSPORTS S/ACHATS	-478,00	
658000	CHARGES DIV.GEST.COUP	-54,72	
613500	LOCATIONS MOBILIERES	-1 546,10	-1 036,87

Résultat	73 769,42	76 726,69
----------	-----------	-----------

687500	(5)	DOT.PROV.RISQ.& CHAR	-14 000,00	
787500	(6)	REP/PROV.RISQ.& CH.E	14 000,00	
615532	(7)	GROS TRAVAUX ENTRETIEN ECUM	-15 533,08	-7663

Resultat avec GTE	58 236,34	69 063,69
-------------------	-----------	-----------

Renvois :

- (1) Article 24 DSP : Part variable de la redevance calculée sous forme de ristourne 3% sur transport - (compte 706002 voir remarque au debut du 1.1)
- (2) Article 25 DSP : Ristourne de 7,5% sur activité annexe : comptes 708800 et 890 (idem ci-dessus)
- (3) Honoraires technique non récurrents (calcul de stabilité en 2014)
- (4) Article 24 DSP : Part fixe de la redevance domaniale
- (5) Art 20 DSP : Compte de dotation pour les gros travaux entretien
- (6) Art 20 DSP : Compte de reprise de provision pour les gros travaux entretien
- (7) Art 20 DSP : Compte de charge si gros travaux entretien supérieur à provision

Le résultat d'exploitation hors grand travaux est de 73.769 € soit très légèrement inférieur à 2014 (76.726 €)

Le résultat net avec le poste grand travaux est de 58 236 soit un peu moins que 2014 (69 063)

Par rapports aux prévisions, les éléments déterminants du résultat ont été :

Pour les produits

- Un niveau d'activité annuel à 133 k€ à rapprocher des 98 k€ + 28 k€ de 2014.
Le changement de politique de la CUM vis-à-vis des gratuits (limitation des bénéficiaires), se traduisant dans les comptes en un transfert 706102 vers le compte 706002
- La réalisation de quelques activités annexes (Hélicoptère au château d'If, opération feu d'artifice) étant à un niveau proche de 2014 (5445 pour 5800 en 2014)

Pour les charges

- Le point le plus important est l'impact sur les comptes de l'affrètement du navire de remplacement pendant le mois d'arrêt de l'ECUM, d'où un compte affrètement à 39200 (navire + équipage)
- Pour le reste, les évolutions des différentes charges d'une année sur l'autre se compensent pratiquement. Quelques points :
 - o Baisse du personnel détaché en raison de l'affrètement du navire de remplacement
 - o Charge carburant en baisse
 - o Place au port tenant compte de l'extourne réalisée sur 2014 sur le premier mois et demi de la DSP

1.2. SUIVI DU BATEAU

A part le chantier inverseur (cf infra) le navire n'a pas subi d'avarie.

L'entretien courant (vidange,...) a été effectué selon le plan prévu.

Toutefois, le tirage à terre, initialement prévu en octobre 2015 a été décalé à janvier 2016, après accord express du BV. Ce report permettait de faire coïncider les dépenses avec le rythme de versement de la contribution financière, sans modifier les prévisions budgétaires de la CUM.

1.3. SUIVI DU PROGRAMME CONTRACTUEL D'INVESTISSEMENT

Sans objet sur la période considérée.

1.4. RENOUVELLEMENT DES BIENS ET IMMOBILISATIONS NECESSAIRES A L'EXPLOITATION

Un défaut de fonctionnement majeur nous a contraint à faire un arrêt technique du navire du 9 novembre au 8 décembre 2015 pour entreprendre une révision complète des inverseurs.

Le chantier montage / démontage (environ 130h de MO) a été mené par l'équipe technique d'Icard Maritime, à flot sur le site de MSM à Port de Bouc.

Les inverseurs ont été envoyés pour révision auprès de Marine Transmission, agent agréé TWIN DISC (durée 3 semaines et demi).

Au total l'arrêt technique a duré un mois plein pendant lequel le Florejar, navire de remplacement de la MSM, a assuré le service de délégation dans la continuité

A noter que cette révision figurait au programme Gros entretien et Renouvellement (annexe 6) en seconde année d'exécution.

1.5. AUTRES DEPENSES DE RENOUVELLEMENT

Sans objet sur la période considérée.

1.6. INVENTAIRE DES BIENS DE RETOUR ET DE REPRISE

Les équipes du groupement (Icard maritime) ont procédé au repositionnement de protection au quai de débarquement du Frioul (pneus + chaînes) afin d'en améliorer la protection, et ont complété le dispositif au quai marcel Pagnol avec des défenses delta plus chaîne.

A noter également que des travaux d'aménagement ont été menés par la CUM à l'hiver 2014/2015 (modification du plan incliné au lieu-dit « mise à l'eau ») et que ceci pose des problèmes lors du chargement de certains PL à grand empâtement ou à grand porte-à-faux.

1.7. ENGAGEMENTS A INCIDENCE FINANCIERE NECESSAIRES A LA CONTINUITE DU SERVICE

Sans objet sur la période considérée.

La caution constituée en 2014 est toujours effective (38 € de frais bancaires semestriels)

2. EXIGENCES DE L'ARTICLE 32 : QUALITE DE SERVICE

- Ponctualité : Pas de retard sur la période. La durée des trajets a été conforme à celle prévue initialement
- Suspension de service : Les jours de météo défavorables ont été anticipés et ce qui a permis une réorganisation du planning en fonction du type de véhicule et des priorités. Aucun transport demandé n'a été annulé.
- Journal des pannes et des interventions : Pas de panne courante. Problème inverseur nécessitant une révision complète. Continuité de service par le Florejar.
- Accidents et incivilités : Néant dans le service, mais les baignades aux abords des rampes de chargement continuent de poser de grave problème de sécurité.
- Action d'information du fermier : L'affichage du règlement d'exploitation sur les 2 points d'embarquement est régulièrement contrôlé et repris quand nous constatons sa disparition. Une mise à jour a été effectuée au sujet de la possibilité de passer des véhicules jusqu'à 38T.

3. EXIGENCE DE L'ARTICLE 33

3.1. EFFECTIF DU SERVICE EXPLOITATION

Afin de pallier à l'indisponibilité de deux des patrons habituels du bateau, un recrutement temporaire de M Farid DADI a été effectué courant 2015.

M Farid DADI est titulaire des brevets capitaine 200 et motoriste 750kw. Il a été formé aux spécificités du navire et aux procédures de la DSP.

Pendant le remplacement de l'écum, le Florejar a tourné avec ses propres équipages, également formés aux modalités du service (procédure, facturation...).

3.2. RAPPORT DE VISITE REGLEMENTAIRE

Le certificat de franc bord a été prolongé jusqu'au 31/01/2016 afin de décaler le tirage à terre réglementaire. Le permis de navigation a été prolongé en conséquence.

Il n'y a donc pas eu de rapport de visite réglementaire.

FREQUENTATION SUR LA PERIODE

2015

	VL	Vi	PL	Petit engin	Engin Moyen	Engin	Total véhicule
Transport 2015	170	322	453	1	1	6	953
Gratuit	26	105	189				320
Payant tarif	144	217	264	1	1	6	633
remisé article 22							0
Rappel tarif 2015	128	168	284	128	168	284	

CA	18 468	74 36 541	952	128	168	1 703	131 961
----	-----------	--------------	-----	-----	-----	-------	---------

Facturation Fret au m3 :	1085
Remise léo Lagrange (17 VI et 2 PL)	-658
Application des suppl / attente / remises ponct...	732
CA Global	133 119

RAPPEL 2014

	VL	Vi	PL	Petit engin	Engin Moyen	Engin	Total véhicule
Transport 2014	139	318	443	4	2	4	910
Gratuit	42	76	189	2	2	2	313
Payant tarif	70	200	170	2		2	444
remisé article 22	27	42	84				153
Rappel tarif 2014	133	174	294	133	174	294	

CA	12 183	69 40 646	737	266	0	588	123 420
----	-----------	--------------	-----	-----	---	-----	---------

Facturation Fret au m3 : 40m3 x 12,50 €	500
Remise Léo Lagrange (8 VI)	-278
Application des suppl / attente / remises ponct...	2 646
CA Global	126 288

3.3. SERVICES OCCASIONNELS

Hors DSP, nous avons réalisé 2 opérations comptabilisées en activité annexe :

- L'écum a été affrété par MSM pour une opération à Carro le 14 juillet.
- Et a été engagé pour une opération de livraison par hélitreuillage sur un chantier du château d'IF

3.4. ESTIMATION MILLES PARCOURUS

Service régulier (1)	6480 nautiques
Service annexe	25 nautiques

(1) Base d'estimation :

90 % de transport se font à un véhicule

40% des voyages imposent un retour à vide

tous les véhicules transportés reviennent.

Soit pour 100 véhicules : $100 \times 0,9 \times 1,40 \times 2 = 252$

Distance : 2,7 nautiques

Ou pour 100 véhicules : 680 N

ANNEXES

- Permis de navigation
- Certificat de Franc bord
- ~~Rapport de visite affaires maritimes~~
- ~~Rapport de visite Bureau Veritas~~